



COMMUNIQUÉ Diffusion immédiate



Message de la présidente aux c.o.

COVID-19 – L'OCCOQ OFFRE DU SOUTIEN À SES MEMBRES POUR LES SERVICES DE CONSULTATION À DISTANCE

Montréal, le 20 mars 2020 – Répondant aux préoccupations de ses membres au sujet de l'adaptation de leur pratique dans le cadre de la pandémie COVID-19, l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) leur offre du soutien en produisant **un webinaire qui portera sur les enjeux et modalités des services d'orientation offerts à distance (télépratique ou téléorientation)**. Ce webinaire (en direct) sera disponible, gratuitement, pour tous les membres mercredi prochain (25 mars 2020), à 9 h 30, dans la Zone membres ([Espace compétence](#)) du site Web de l'OCCOQ. À noter que la vidéo du webinaire sera aussi disponible par la suite pour visionnement.

THÈMES DU WEBINAIRE

Animé par la directrice générale et secrétaire de l'OCCOQ, Martine Lacharité, c.o., le webinaire en direct abordera différents thèmes liés à la téléorientation, tout **en permettant aux participants de poser leurs questions** :

- **Considérations éthiques et déontologiques ;**
- **Sécurité des plateformes de communication ;**
- **Confidentialité et sécurité des dossiers ;**
- **Consentement libre et éclairé.**

COMPÉTENCES, JUGEMENT PROFESSIONNEL ET OUTILS

L'Ordre considère primordial d'accompagner et de soutenir ses membres dans ce contexte difficile et inhabituel. Mais il est tout aussi important pour nous de vous encourager à faire

confiance à vos compétences, à votre jugement professionnel et à vous appuyer sur les différents outils à votre disposition ([Code de déontologie](#), [règlements de l'OCQOQ](#), [Guide de l'usage des technologies numériques en orientation](#), [guides de pratiques de l'OCQOQ](#), etc.).

Cette situation exceptionnelle peut aussi représenter une bonne occasion pour s'initier à la téléorientation et consacrer du temps au développement de ses compétences (ex. : formations disponibles dans [Espace compétence](#), portfolio réflexif, etc.). Évidemment, nous comprenons que les membres puissent être à la recherche de réponses et de directives précises, sans équivoque. Toutefois, le contexte de téléorientation crée une multitude de situations différentes, face auxquelles plusieurs solutions peuvent être adéquates. Pour vous aider à prendre les bonnes décisions, nous vous invitons à consulter vos collègues et même à effectuer des exercices de délibération éthique ([Modèle décisionnel en éthique et déontologie](#)).

Pour terminer, prenez bien soin de vous et de vos proches, et ne manquez pas le webinaire de mercredi prochain. Rappelons que l'Ordre maintient ses activités et que ses employés seront en télétravail jusqu'au 31 mars 2020. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : ordre@orientation.qc.ca. Nous tenterons de donner suite à vos messages dans les meilleurs délais. Suivez également la [page Facebook](#) et le [site Web](#) de l'OCQOQ.

AUTRES COMMUNIQUÉS DE L'OCQOQ

- [Communiqué du 20 mars 2020 \(AM\)](#) ;
- [Communiqué du 16 mars 2020](#) ;
- [Communiqué du 13 mars 2020](#).

– 30 –

Source : Josée Landry
Présidente
OCQOQ